



Démarche Collective

RSEAGRO
Occitanie

Entreprises Agroalimentaires
Coopératives Agricoles
OCCITANIE - Pyrénées Méditerranée

FICHE TECHNIQUE

Loyauté des pratiques

LOYAUTÉ DES PRATIQUES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



EN QUELQUES MOTS

Un comportement éthique est fondamental pour établir et maintenir des relations légitimes et productives entre les organisations. Le respect, la promotion et l'encouragement des normes de comportement éthique sous-tendent donc la loyauté des pratiques.

Empêcher la corruption via une politique responsable implique à minima le respect de la Loi, de l'adhésion aux normes d'éthique, de la redevabilité et de la transparence. Il ne peut y avoir de concurrence loyale et de respect des droits de propriété si les organisations ne traitent pas les unes avec les autres, de façon honnête, équitable et intègre.

La Loyauté des pratiques concerne la conduite éthique des transactions entre une organisation et d'autres organisations (organismes publics, partenaires, fournisseurs, sous-traitants, clients, concurrents, associations dont elle est membre, etc.) et porte sur la façon dont cette organisation utilise ses relations avec d'autres organisations, afin de favoriser l'obtention de résultats positifs Elle est intégrée dans de nombreux processus de l'organisation (achats, ventes, RH ...).

Des résultats positifs peuvent être obtenus en assurant une position d'exemplarité en y formant ses salariés et encourageant une adoption plus large de la responsabilité sociétale dans toute la sphère d'influence de l'organisation.



FIL CONDUCTEUR

Pourquoi la loyauté des pratiques ?

La norme ISO 26000 définit 5 domaines d'action liés à la loyauté des pratiques :

Étape 1: lutte contre la corruption

La corruption est un abus du pouvoir confié en vue d'en retirer un avantage personnel. Ex : sollicitation, offre ou acceptation d'un pot-de-vin, Il faut éviter de se rendre complice d'actes répréhensibles à l'origine d'impacts négatifs sur la société.

Étape 2: engagement politique responsable

Les organisations peuvent appuyer les processus politiques publics et encourager le développement de politiques publiques bénéfiques pour la société au sens large. Il convient qu'elles interdisent l'abus d'autorité et évitent des comportements tels que manipulation, intimidation et coercition, qui peuvent miner le processus politique public.

Étape 3: concurrence loyale

Une concurrence large et loyale stimule l'innovation et l'efficacité, réduit les coûts des produits et services, garantit que toutes les organisations ont les mêmes opportunités, encourage le développement de produits ou de processus nouveaux ou améliorés. L'organisation s'engage sur la conformité des produits qu'elle commercialise et la nature des informations qui s'y rapporte afin de bannir toute fraude à caractère commercial.

Étape 4: promotion de la RS dans la chaîne de la valeur

Une organisation peut influencer d'autres organisations en prenant ses décisions d'approvisionnement et d'achat. Pour promouvoir la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur, l'organisation responsable intègre des critères éthiques, sociaux, environnementaux et relatifs à l'égalité entre hommes et femmes, de même que la santé et la sécurité, dans ses politiques et pratiques d'achat.

Étape 5: respect des droits de la propriété

Ils couvrent la propriété tant physique qu'intellectuelle et englobent les droits fonciers, les droits d'auteur, les brevets, les droits relatifs aux indications d'origine géographique, les droits moraux et autres. Il convient que l'organisation ne s'engage pas dans des activités qui violent les droits de propriété, y compris l'abus de position dominante, la contrefaçon et le piratage.



LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

- La Direction Générale / Le Conseil d'Administration / les actionnaires
- La responsable RSE
- Le services achats
- Les ventes
- Le service RH



BONNES PRATIQUES

- Promouvoir la répartition équitable des coûts et bénéfices sur toute la chaîne de valeur
- Vérifier l'intégrité de ses fournisseurs (devoir de vigilance)
- Rédiger une charte éthique et y faire référence dans le livret d'accueil et le règlement intérieur
- Sensibiliser ses employés à l'importance de se conformer à la législation sur la concurrence et de se livrer à une concurrence loyale
- Intégrer la RSE dans ses cahiers des charges
- Accompagner ses fournisseurs sur le plan technique et financier
- Réaliser une cartographie des risques de corruption
- Adopter une politique d'achats responsables
- Répartir équitablement les dons et limiter leur montant



QUELQUES INDICATEURS

- % de cahiers des charges signés intégrant la RSE
- Evaluation des fournisseurs (note)
- % de salariés sensibilisés à la loyauté des pratiques (concurrence, corruption)
- Temps passé pour accompagner ses fournisseurs
- Nombre total de cas avérés de corruption

BOITE À OUTILS

- L'atelier « Loyauté des pratiques » du 7 décembre 2023
 - Loi sur le devoir de vigilance
 - Loi sapin 2 : prévenir le risque de corruption
- La Directive CSDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive)
- Guide pratique du MEDEF : le dispositif anticorruption de la loi SAPIN 2



Fiche créée à partir de l'atelier du 7/12/2023 animée par Violette Pelissou du Groupe AFNOR.

afnor
GROUPE

Date édition fiche : 2023